



## Mardi 12 septembre : Préparons-nous à faire grève et à manifester contre les attaques du gouvernement Macron

30/08/2017

Face à un gouvernement de combat, aux ordres du Patronat qui en veut toujours plus et qui lui demande de ne pas céder sur ses réformes, il va falloir se défendre avec nos armes de travailleurs : les grèves et les manifestations.

### Une comédie de négociation

En fait, il ne s'agit pas de négociation mais d'une concertation des organisations syndicales et patronales reçues individuellement 6 fois une heure chacune.

Il s'agit pour le gouvernement de laisser croire que quelque chose de positif pourrait sortir de ces concertations pour les salariés.

Il veut gagner du temps avec toutes ces réunions et l'attente qu'elles peuvent susciter car il craint les réactions des travailleurs. Il ne dévoilera le contenu précis des ordonnances que ce jeudi.

Parallèlement à ces concertations, le gouvernement a présenté une loi d'habilitation pour légiférer par ordonnances sans aucun débat à l'assemblée nationale.

Le Patronat, aidé du gouvernement, profite de la crise et du chômage de masse pour reprendre le terrain qu'il avait dû céder aux travailleurs sous la pression de décennies de luttes.

Il continuera ses attaques tant qu'il n'aura pas face à lui la colère du monde du Travail. Les attaques de ce gouvernement contre le code du Travail sont un pas de plus dans cette guerre.

**Alors, le 12 septembre est une première étape pour se mobiliser ensemble pour défendre nos intérêts de Travailleurs.**

### Des attaques d'ampleur dans la continuité de la Loi Travail

- Des négociations d'entreprises qui primeront sur le code du Travail.
- Facilités de licenciement
- Plafonnement des indemnités prud'homales en cas de condamnation pour licenciement abusif
- Assouplissement des CDD au profit des patrons
- Contrat de chantier ou de projet instaurant le CDD « à vie », sans prime de précarité
- Possibilité de négocier des accords d'entreprise en dehors de toute présence syndicale.
- Fusion des instances de représentation des salariés (DP-CE-CHS) dans une instance unique.